pour les cas dont l'examen mental est ordonné par le Magistrat qui préside à la Cour du Recorder. Actuellement, le prévenu, qu'il ait été arrêté pour avoir commis un délit, ou parce que son attitude, ses actes et ses paroles pouvaient faire croire qu'il n'avait pas la jouissance de ses facultés, est transféré à l'infirmerie de 4a prison, aux fins d'observation et d'examen mental. Ce local n'est pas adapté à un tel usage. Il serait donc nécessaire d'avoir un service hospitalier où les malades mentaux seraient reçus, observés, examinés, et, le diagnostic d'aliénation mentale posé, seraient colloqués à l'asile, ou, ans le cas contraire, remis au Tribunal qui en disposerait.

"On pourrait arriver à ce résultat, soit en créant un hôpital psychopatique, soit en creant un quartier spécial dans un hôpital général. Ces deux modes d'hospitalisation ont donné d'excellents résultats dans d'autres cités. Nous croyons que la journée d'entretien du quartier d'hôpital est moins élevée que celle de l'hôpital psychopatique.

"Les admissions aux asiles pourraient être centralisées dans une telle fondation. Certains malades pourraient y être mis sous observation, et les autres seraient immédiatement dirigés vers les asiles. Ce serait un véritable service d'admission qui remplacerait avec avantage l'examen à domicile que nous avons fait durant l'année."

Ainsi donc, la question d'un local spécial pour la garde des aliénés soumis à l'examen n'est pas nouvelle et ni le directeur de l'Assistance municipale, M. Alebrt Chevalier, ni l'expert aliéniste, M. le Dr E. P. Chagnon, n'y sont restés indifférents.

Des raisons dépendant de considérations pécuniaires d'ordre municipal et surtout le petit nombre des sujets, puisque la moyenne n'est pas même d'un par jour, a fait ajourner le projet. Il n'est pas possible d'admettre d'autre suggestion que c'lle de M. le Dr Chagnon d'emprunter le local désiré à un hôpital ou autre institution similaire dont il bénéficierait des services généraux, car il n'est pas logique de songer à créer un organisme spécial, dont le prix de revient serait considérable, pour si peu de personnes. C'est le système qui a été adopté dans toutes les grandes villes américaines, notamment New-York, dont le pavillon des aliénés à l'Hôpital Bellevue est justement renommé.

Actuellement, les aliénés dangereux ajournés sont placés en observation à l'infirmerie de la prison de Bordeaux. Elle se compose de deux locaux spacieux, aussi hien éclairés qu'agrés, et pourvus de toutes les améliorations modernes. Rien n'a été épargné pour en